

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner :
Punaise(s), ça gratte toujours ...

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans sa réponse à la QUE 213 relative à la prolifération des punaises de lit dans le canton, le Conseil d'Etat faisait part de sa décision de « constituer un groupe de travail dont la mission sera de proposer les bonnes pratiques visant à ralentir, voire endiguer ce fléau, d'évaluer la nécessité de tenir un cadastre des bâtiments infestés et de préparer une communication ad hoc à destination du grand public, des propriétaires, des régies d'immeuble et des professionnels de la branche ».

Une lutte active contre le fléau des punaises de lit s'avère d'autant plus urgente aujourd'hui que pendant des années la problématique a été sous-estimée. L'Europe se croyait à tort épargnée par un phénomène qui semblait principalement toucher d'autres régions du monde comme l'Amérique du Nord ou l'Australie. Les punaises de lit ont côtoyé les pharaons il y a 3 500 ans, mais, croyait-on, les progrès technologiques nous tiendraient éloignés de cet hématophage. C'était méconnaître le développement du transport aérien et l'essor des voyages, désormais accessibles au plus grand nombre.

A l'heure où les autorités commencent à saisir la gravité de la situation, d'aucuns craignent qu'avec cette réponse tardive, il ne soit plus possible de « vaincre » cet insecte. Il est impératif que Genève se dote d'une stratégie cohérente et claire de lutte contre cet insecte. Suite à la constitution d'un groupe de travail « punaises de lit », nous souhaiterions connaître les

objectifs fixés au groupe ainsi que les délais impartis par le Conseil d'Etat pour la présentation de son rapport.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les objectifs fixés par le Conseil d'Etat au groupe de travail « punaises de lit » ?*
- 2. Quel délai a été imparti au groupe de travail pour rendre son rapport ?*
- 3. Le Grand Conseil sera-t-il régulièrement informé de l'avancement des travaux du groupe de travail ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans sa réponse à la QUE 213 « Punaise(s), ça gratte ... », le Conseil d'Etat reconnaissait le problème de la recrudescence des punaises de lit à Genève et son inquiétude devant leur prolifération rapide. Il énonçait les mesures déjà prises par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et annonçait la constitution, le 25 juin 2014, d'un groupe de travail interdépartemental chargé de faire des propositions afin d'endiguer l'infestation de ces insectes.

Les missions du groupe de travail sont les suivantes :

- faire l'inventaire des bonnes pratiques visant à ralentir, voire endiguer la prolifération des punaises de lit;
- évaluer la nécessité de tenir un cadastre des bâtiments infestés;
- préparer une communication à destination du grand public, des propriétaires, des régies d'immeubles et des professionnels concernés.

Dans un premier temps, constatant le manque d'information du public et des professionnels genevois concernant l'infestation par les punaises de lit et en se basant sur l'abondante documentation existante dans le monde, notamment au Canada et en France, le groupe de travail a proposé de produire une documentation diffusée au grand public afin d'informer sur la présence de ces insectes et leurs conséquences, sur les moyens de prévenir l'infestation et les méthodes recommandées pour s'en débarrasser. Une communication spécifique est prévue pour les professionnels de l'immobilier, notamment les propriétaires et les régies, mais également l'industrie hôtelière.

En parallèle, le groupe de travail tente d'identifier s'il existe des similitudes entre les différents types d'infestation dans le but de prévenir la propagation de ces insectes. Il a également passé en revue une série de bonnes pratiques provenant de pays ayant l'expérience de l'invasion de punaises de lit. Il est prévu de les adapter à notre environnement et de les traduire dans les principales langues parlées dans notre canton.

Il est également prévu d'associer des représentants tant des entreprises de désinfestation que du monde associatif aux réflexions en cours.

Notre Conseil ne manquera pas de tenir le Parlement informé de l'avancement des missions de ce groupe de travail.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP